

EXTRAIT* du PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 30 oct. 2024

- Le PV intégral a été affiché et peut être consulté en mairie.

Absents excusés :

M. Éric BAZET pouvoirs Mme Catherine LEPILLER.

M. Thomas LEPILLER 2^{ème} adjoint

Absent : M. Antonio ALVES HELENO

Secrétaire de séance : M. Alain DUVAL

Avant de commencer la séance, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ajouter 4 délibérations :

- **État des sommes dues à la commune par le GRT Gaz Transport (Délib).**
- **Urbanisme : approbation de la convention de PRESTATION DE SERVICES pour l'instruction du droit des sols (2025-2027) Entre les communes membres et la COMMUNAUTE de COMMUNES du VEXIN NORMAND (Délib).**
- **Subvention exceptionnelle AFL2G (Délib).**
- **Décisions modificatives sur le budget Commune (Délib).**

1) Approbation du P.V. du 19 septembre 2024,

M. François LEPEUPLE demande que le mot « s'oppose » soit remplacé par le mot « conteste » dans le point 4 ;

Après cette remarque le PV est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Budget Eau :

a) Décision modificative

M. François LEPEUPLE indique qu'en 2019 et 2020 la facturation de la Redevance ANC (Assainissement Non Collectif) pour le compte du SPANC a été comptabilisée par erreur avec les recettes du budget de l'eau. Le versement au SPANC de ces redevances payées par les abonnés implique d'annuler ces recettes par une DM.

Par ailleurs, l'Agence de l'eau Seine Normandie a fait faire un contrôle comptable par le cabinet d'expertise comptable KPMG qui, ignorant les avoirs et les créances non recouvrées, a dans un premier temps effectué un redressement de plus de 4 500 €. Après un an de discussions, ce redressement a été abandonné par l'Agence de l'eau, toutefois le budget initial étant insuffisant, il est nécessaire de l'augmenter de 1 210 €.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
011 / 6378	Autres taxes et redevances (Redevance POLLUTION)	1 210,00
67 / 678	Autres charges exceptionnelles (ANC)	4 840,00
Total		6 050,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 605	Achats d'eau	2 700,00
67 / 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	400,00
68 / 6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	2 950,00
	Total	6 050,00

La DM est approuvée à l'unanimité des présents.

b) Crédences douteuses (Délib.).

M. François LEPEUPLE présente la liste des provisions qu'il convient de passer en charge de l'exploitation du budget de l'eau.

Ces provisions seront reprises (annulées) dès le paiement des sommes dues par les retardataires.

Le montant de la provision proposée pour 2024 est de **1 650 €** correspondant à des créances non recouvrées à fin 2023. Il conviendrait de provisionner une somme beaucoup plus importante compte tenu des retards de paiement systématiques de certains abonnés mais le budget ne le permet pas. Une augmentation du prix de l'eau devra être envisagée pour le budget 2025.

Le conseil, après avoir délibéré par 8 voix pour et 0 contre, accepte la provision pour créances douteuses d'un montant de 1 650,00 €.

c) Admissions en non-valeurs (Délib.)

Dans le but d'assainir l'actif circulant du budget de l'eau, M. François LEPEUPLE propose de solder quelques comptes présentant des soldes compris entre 0,09 et 29,77 €.

Après en avoir délibéré, le conseil par 8 voix pour et 0 voix contre approuve l'admission en non-valeur de ces sommes pour un montant total de 113,84 €.

d) Mise à jour des immobilisations du Service eau (Délib.),

A l'analyse du fichier des immobilisations des investissements ont été supportés par le Sce Eaux au lieu de la commune :

- DEFENSE INCENDIE,
- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF des logements sociaux,
- Nombreux travaux d'entretien ou de réparation tant sur le réseau d'eau que sur des immobilisations communales qui n'ont pas lieu d'être immobilisés et donc amortis,
- Absence de durée de vie ou d'amortissement de plusieurs immobilisations.

M. François LEPEUPLE propose au conseil de ne pas amortir tous ces éléments anormaux en attente d'instructions de comptabilisation dans le budget de la commune et de ne conserver que l'amortissement du système de radio relève récent qui s'élève à 1 700 €.

Le conseil municipal approuve le montant de 1 700 € à l'unanimité des présents.

3) Guerny : Carrefour de l'église : Pose de « STOP »

Afin de sécuriser le carrefour de l'Église, il est proposé de poser deux stops sur la rue de la vallée (R.D.146). La vitesse excessive des automobilistes, le non-respect fréquent du passage piétons et une visibilité insuffisante pour une circulation à 50 Km/h motivent ce projet.

Pour mémoire, le comptage réalisé au carrefour de l'église indiquait environ 500 véhicules

dans chaque sens avec parfois des vitesses dépassant les 100 Km/h.

Après en avoir délibéré le conseil rejette le projet par 2 voix pour et 6 voix contre (Mme Catherine LEPILLER et son pouvoir, Mrs Christophe DALLEMAGNE, Philippe IHARASSARY, Jacques LEGROS, Philippe PETIT).

Mme le Maire propose d'ajouter uniquement un stop pour les véhicules en provenance de Château sur Epte car les tracteurs avec remorque en provenance de DANGU ne pourraient pas respecter le stop sur la voie de droite pour tourner dans la rue de l'Eglise.

Le conseil accepte cette proposition d'un stop supplémentaire au carrefour de l'église, rue de la Vallée en provenance de Château sur Epte, par 5 voix pour et 3 contre (Mrs Christophe DALLEMAGNE, Philippe IHARASSARY, Philippe PETIT).

M. Philippe PETIT propose de poser un miroir pour que les véhicules en provenance du chemin de l'Epte aient une meilleure vision des véhicules venant de DANGU.

4) Point sur le logement 15 rue de l'Église.

Ce logement est constitué de l'ancienne mairie, école et logement de l'instituteur. Seule la partie logement, comprenant les pièces du rez-de-chaussée (sauf le bureau du secrétariat) et de l'étage sont louées avec une autorisation de passage dans la cour. Devant l'accumulation des retards de paiement des loyers et des factures d'eau, la municipalité a engagé une procédure d'expulsion des locataires. Cette procédure a été suspendue par un accord de remboursement passé avec la Banque de France. La municipalité a engagé parallèlement des actions juridiques pour d'obtenir la restitution des locaux non loués et néanmoins occupés dont elle a besoin.

5) État des sommes dues à la commune par le GRT Gaz Transport (Délib).

Chaque année, le SIEGE communique le montant revalorisé de la redevance pour occupation du domaine public pour le transport de gaz.

Cette année la redevance est calculée selon les dispositions strictes du décret et selon le taux actualisé.

Le montant arrêté fait état des sommes dues à 143 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents cette redevance pour occupation du domaine public par les réseaux gaz de 143 €.

6) Urbanisme : approbation de la convention de PRESTATION DE SERVICES

pour l'instruction du droit des sols (2025-2027) entre les communes membres et la COMMUNAUTE de COMMUNES du VEXIN NORMAND.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention entre la communauté de communes du Vexin Normand et ses communes membres souhaitant conventionner autorise Mme le Maire à signer la convention et précise que cette convention sera applicable au 1er janvier 2025 jusqu'à décembre 2027.**

7) Subvention Exceptionnelle AFL2G

L'Association Fêtes et Loisirs de Guerny-Gisancourt (AFL2G) avait demandé au conseil du 9 avril 2024 que le déficit éventuel d'un concert à l'église soit pris en charge par la Commune. Le conseil en avait accepté le principe.

La demande de la présidente d'AFL2G est présentée ci-dessous :

*Madame le maire, Madame et Messieurs les conseillers municipaux,
Le concert de piano organisé dans l'église par notre association pour la journée du patrimoine le 22 septembre 2024 a été très apprécié. Malheureusement la faible participation du public n'a permis de recevoir "au chapeau" que 246 € alors que les dépenses (location du piano et récompense des artistes) se sont élevées à 850 €. Conformément aux engagements du conseil municipal du 9 juin 2024, je vous remercie de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle de 604 € au bénéfice de l'Association des Fêtes et Loisirs de Guerny-Gisancourt.*

D'avance, je vous en remercie.

Martine DELACOURT

Présidente de l'AFL2G.

Le conseil valide cette subvention exceptionnelle de 604 €, à l'unanimité des votants.

8) Décisions modificatives sur le Budget Commune.

Dans le chapitre 16 Emprunt et dettes assimilées, le montant des remboursements en capital des emprunts Crédit Agricole et Banques des Territoires a été sous-estimé.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
016	Emprunts et dettes assimilé	2 500,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
021	Immobilisations corporelles	2 500,00

La DM est approuvée à l'unanimité des présents.

9) QUESTIONS ORALES.

M. Christophe DALLEMAGNE fait remarquer que les caniveaux rue des sorbiers ne sont pas nettoyés, madame le maire lui indique que ce nettoyage sera effectué en novembre.

M. Jacques LEGROS fait remarquer qu'il y a des épaves sur les pelouses rue des sorbiers près du lavoir, madame le Maire enverra un courrier aux propriétaires.

La séance est levée à 20 h.45